

Compte rendu annuel d'activité de concession 2009 - ERDF

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 35
Nombre de votants : 39*

LE 23 SEPTEMBRE DEUX MILLE DIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 16 septembre 2010 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien (à partir de la question n° 8), Mme LEGRAND Vérane, M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, Mme AVRIL Yolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine (à partir de la question 7), Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, M. CHAUVIERE Jean Claude, Mme Danièle THETIOT, M. HOORNAERT Patrick, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : M. LECANU Lucien (de la question n° 1 à n° 7), M. MENARD Joël, Mme AUDIGOU Sabine (de la question n° 1 à n° 6), Mme EMO Céline, Mme LEMOINE Françoise, Mme ORTILLON Ghislaine.

Pouvoirs ont été donnés par M. LECANU Lucien à M. FALAIZE Hugues (de la question n° 1 à la question n° 7), M. MENARD Joël à M. DUTHUIT Michel, Mme AUDIGOU Sabine à Mme GAILLARD (de la question n° 1 à la question n° 6), Mme EMO Céline à M. LEVASSEUR Thierry, Mme LEMOINE Françoise à M. BAZIN Jean, Mme ORTILLON Ghislaine à M. GAUTIER André.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. PAJOT Mickaël

.../...

M. Christian LAPENA, Conseiller Municipal délégué, expose que la distribution publique d'électricité a été confiée à ERDF par un contrat de concession le 1^{er} juillet 1996 pour une durée de 30 ans.

Durant l'hiver 2008-2009, ERDF confronté à des événements climatiques exceptionnels ERDF, a pu grâce à la mobilisation de ses équipes, rétablir plus de 90% des clients privés d'électricité en moins de 5 jours.

Soucieux de la qualité de la fourniture d'énergie ERDF a développé un programme d'enfouissement des réseaux de 380 millions d'euros en 2009, soit une progression de 14% par rapport à 2008.

En 2009, EDF a augmenté sa dotation au FSL de 2 millions d'euros. 211.859 ménages ont ainsi bénéficié de cette aide en 2009.

Par cette dotation, EDF permet aux collectivités locales de financer des actions de prévention de la précarité énergétique et de la maîtrise de la demande d'énergie dans l'habitat, réduisant ainsi l'émission de CO2 dans l'atmosphère.

A/ LA POLITIQUE D'ERDF APPLIQUÉE AU PLAN LOCAL

1-L'écoute des clients

Les clients consommateurs d'ERDF peuvent à ce jour soit rester aux tarifs réglementés de vente ou exercer leur éligibilité en souscrivant un contrat avec un autre fournisseur d'électricité.

Sur la concession en 2009, le nombre de clients des tarifs réglementés a légèrement baissé (environ 203 clients par rapport à 2008) pour une très faible différence d'acheminement (- 0,2% par rapport à 2008).

Par contre, pour les clients exerçant leur éligibilité le nombre de clients a augmenté de façon significative (+ 278 clients par rapport à 2008) pour une augmentation d'acheminement importante (+17,1% par rapport à 2008).

En 2009, la participation d'EDF au FSL (fond de solidarité pour le logement) a augmenté de 1,1% et le nombre de bénéficiaires du TPN (tarif de première nécessité) a augmenté de 39,4% (+321 bénéficiaires par rapport à 2008).

ERDF a continué à mettre un IP (interlocuteur privilégié) au service de la collectivité

2-La poursuite d'une politique de qualité de desserte :

ERDF agit sur 3 axes : - la fiabilité du réseau
- l'adaptation du réseau
- la réactivité du réseau

En 2009, suite aux nombreux accidents climatiques, le temps de coupure moyen annuel par client basse tension est passé malgré ces mesures de 47 minutes en 2008 à 79 minutes en 2009.

Par contre, le nombre de clients ayant connu une mauvaise alimentation en basse tension a régressé de 60,7%.

B/ LES RESEAUX, LES TRAVAUX ET L'ENVIRONNEMENT

1- Au 31 décembre 2009 sur la concession

- le réseau BT sous terrain a augmenté de 1,6% (+1,4km par rapport à 2008), le taux d'enfouissement du réseau BT a augmenté de 0,4%(+1,4km par rapport à 2008)

- le réseau HTA sous terrain a augmenté de 0,3% (0,3km par rapport à 2008)

- il y a eu une augmentation d'un poste HTA/BT, l'ensemble des travaux réalisés a été tant en renouvellement qu'en extension de réseau fait avec des techniques discrètes d'intégration à l'environnement.

- Au titre de l'article 8, ERDF a financé 77 000€HT de travaux d'intégration des réseaux. 1.019ml de réseau BT sous terrain supplémentaires ont été mis en service contre 821ml en 2008 et 127ml d'ouvrage HTA ont été mis en service en 2009 contre 334ml en 2008.

2- Liste des travaux ERDF réalisés sur Dieppe en 2009

Dissimulation des réseaux BT/EP dans les rues Ravelin, rue Pocholle, rue Marechaux, rue Vareille, rue Charpenterie, rue Cité de Limes rue de Blainville, rue Thiers.

C/LE RAPPORT FINANCIER

Au 31 décembre 2009, le bilan des ouvrages concédés est le suivant:

Total des ouvrages concédés en k€	2008	2009
valeur brute comptable	21332	22100
valeur nette comptable	11678	11982
amortissement	9654	10119
provisions constituées	7499	7695
valeur de remplacement	33635	34151

1-Raccordements : le barème de facturation

Conformément à l'arrêté publié au JO du 20 novembre 2008, le barème de facturation des raccordements est entré en vigueur le 1er janvier 2009.

Toutefois, suite au travail du conseil supérieur de l'énergie, ERDF a apporté un certain nombre de modifications, en particulier sur le calcul de la contribution à la charge des collectivités lors d'une opération de raccordement industriel en BT.

Une nouvelle version du barème d'ERDF, validé par la CRE le 7 janvier 2010 est appliquée depuis le 7 avril 2010.

2- les flux financiers

Ils comprennent : la redevance de concession d'un montant de 3 397 € qui a baissé de 0,5% et la participation aux travaux d'effacement de réseaux pour 77 000 €HT.

3- TURPE 3 : un nouveau tarif d'acheminement adopté en 2009

Depuis le 1er août 2009, un nouveau tarif d'acheminement (TURPE 3) est entré en vigueur. Il est applicable jusqu'en 2012.

Les principes retenus sont les suivants :

- péréquation tarifaire (tarif identique sur l'ensemble du territoire français).
- le timbre poste : le tarif est indépendant de la distance entre le point d'injection (site de production) et le point de soutirage (site consommateur).
- le tarif est en fonction de la puissance souscrite et de l'énergie maîtrisée.
- hors saisonnalité : pour certaines versions tarifaires les prix sont différenciés selon les saisons, les jours de la semaine et/ou les heures de la journée.

Considérant la présentation intervenue en commission n° 6 lors de sa séance du 14 septembre 2010.

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte de ce compte rendu annuel d'activité de concession d'électricité ERDF sur l'année 2009.

Le Conseil Municipal a pris acte de ce compte rendu annuel d'activité de concession d'électricité ERDF sur l'année 2009.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Annie HERRIOU
Directrice Générale Adjointe des services**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire
--